



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CCAS

**Séance du 19 octobre 2023**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

<b>Membre du CCAS :</b>	<b>9</b>
<b>En exercice :</b>	<b>9</b>
<b>Présents :</b>	<b>7</b>
<b>Qui ont pris part à la délibération :</b>	<b>7</b>

**Président :** Mme Corinne ROSTAN, Présidente

**Présents :** Mmes DUFALLY Elisabeth, BRECHENADE Chantal, PRADES Mireille,  
SERINET Michèle et Mrs MARCHÈSE Patrice, ORSINI Joseph,

**Absents excusés :** Mmes DUCOUTIOUX Brigitte et TATARA Catherine,

**Secrétaire de séance :** Mme DUFALLY

**Date de la Convocation :** 12 octobre 2023

**ORDRE DU JOUR :**

- ❖ Approbation du procès-verbal du 30 mars 2023
- ❖ Repas des aînés/Colis de Noël
- ❖ Galette des rois
  
- ❖ Informations diverses
- ❖ Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 30 mars 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le compte rendu est adopté à l'unanimité, dans les formes et rédaction proposées et il est ainsi procédé à leur signature.

Le CCAS se réunit pour décider des actions à mener pour les fêtes de fin d'année. Unanimement il a été décidé de reconduire l'invitation au restaurant ou la livraison de colis-coffret de Noël.

Le budget « ligne alimentaire » présente un solde de 2 900€ pour l'année 2023.

Elisabeth Dufailly et Chantal Brechenade se proposent de solliciter 4 restaurants pour devis :

- Le Relais du domaine de Poyers à Orphin
- Les Remparts à Nogent le Roi
- La Grange de Bory à la Boissière École
- Le Louvetier à Rambouillet

En ce qui concerne les colis, du fait des problèmes rencontrés l'année passée, lors de la livraison (casses et mauvais emballages), le CCAS décide de relancer la société Esprits Gourmets et de leur demander une ristourne conséquente. Si aucun geste commercial n'est fait, il a été décidé de changer de fournisseurs. Les tarifs étant sensiblement les mêmes, le CCAS ne voit aucune objection à faire solliciter la concurrence.

Le rétro planning est le suivant :

- Réactualiser la liste des aînés. Les membres du CCAS approuvent ajouter à la liste en vigueur les parents qui résident chez leurs enfants. Il est néanmoins rappelé que le critère pour établir la liste des aînés concernés est la résidence principale en plus de l'âge. Il est convenu que les personnes en résidence secondaire ne bénéficieront pas ni de l'invitation ni du colis. Il est considéré que ces celles-ci bénéficient (?) d'une action identique dans leur commune de résidence principale.

La question des personnes méconnues par notre mairie et qui ne pourraient bénéficier de nos actions est posée. La réponse apportée est que si les personnes ne viennent pas spontanément se présenter, il faut saisir chaque occasion donnée pour les informer qu'elle soit de l'ordre de la rencontre informelle, lors d'une demande en mairie... c'est à nous élus, d'"aller vers" et de nous présenter.

- Identifier les personnes nécessitant un colis Croix Rouge
- Courrier/invitation à nos aînés envoyé(e) semaine 43 (du 23 au 29/10)
- Date de retour souhaitée : 06 novembre 2023
- Date de repas/restaurant : vendredi 5 janvier 2024 midi
- Commande coffret solo ou duo : semaine 46 (du 13 au 19/11)
- Distribution des coffrets : semaine 51 (du 18 au 24/12)

La Galette sera offerte par la commune lors de la cérémonie des vœux du maire soit le vendredi 12 janvier. L'heure n'est pas encore arrêtée.

Plus rien n'étant soumis à l'assemblée, la réunion du CCAS est levée à 10h10.

Le Maire,  
Corinne ROSTAN.

